

N° 2025-052

## VOTE DU PRODUIT FISCAL TAXE GEMAPI

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)  
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

### Absents :

Mme ASTIER Fabienne  
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

|                  |               |             |                  |
|------------------|---------------|-------------|------------------|
| En exercice : 27 | Présents : 21 | Absents : 6 | dont pouvoir : 3 |
|------------------|---------------|-------------|------------------|

Le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il explique qu'il s'agit d'un transfert de charges aux collectivités auparavant assuré par l'Etat.

Il présente le tableau d'appel à contributions établi par l'APTV et rappelle les termes du débat d'orientation budgétaire du 12 février 2025, proposant un produit fiscal attendu pour cette taxe de 458 000€, afin de préserver au mieux la capacité d'investissement de la compétence GEMAPI.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

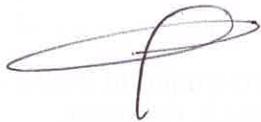
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la délibération pour appeler par la taxe un produit de 458 000€ en 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

